



LES ROMS DANS LE PAYS D'AIX : PAS À PAS...

Les premiers Roms sont arrivés à Aix il y a plus de vingt ans, ils sont toujours là entre les quartiers Encagnane et Jas de Bouffan, au gré des expulsions... Voici quinze ans environ sont venus des Serbes et des Croates, à Aix d'abord jusqu'en 2012 et maintenant du côté de Vitrolles, toujours dans l'insécurité. Depuis huit ou neuf ans ce sont des groupes de Roumains, déjà présents en France mais poussés vers nous par les expulsions à répétition. Ils forment la majorité actuelle des Roms d'Aix. Enfin, voici cinq ans arrivaient à Gardanne des familles de Marseille, expulsées une nouvelle fois de leurs trottoirs par la municipalité.

Histoire répétitive, mais sous cette histoire les choses bougent, les personnes vivent, les enfants grandissent. Le témoignage sur ce qu'il se passe, très concrètement, sur le terrain de l'Arbois permet de comprendre mieux quelle peut être la vie de ces personnes méconnues. Gardanne a montré qu'on peut faire quelque chose dès que les « autorités » veulent parler un autre langage que celui de l'exclusion brutale. A Aix la Justice a commencé à montrer qu'on ne peut pas lui demander d'expulser sans cesse, qu'il existe d'autres principes de Justice, telle la protection de la vie privée et familiale.

Les Roms aussi sont sujets de Droit.

LE DROIT ET LES ROMS

Depuis le 1er janvier 2007 la Roumanie et la Bulgarie ont adhéré à l'Union Européenne, suivies le 1er juillet 2013 par la Croatie ; les ressortissants de ces trois pays deviennent alors citoyens de l'Union Européenne et à ce titre accèdent aux mêmes droits que tous les citoyens européens et notamment ceux de circuler, de travailler et de séjourner dans n'importe lequel des pays de l'Union, ainsi que le droit à la santé et à l'éducation.

Pour autant, leur situation est-elle vraiment la même que celle des autres citoyens européens ? Sur le plan formel sans doute, mais la réalité est sensiblement différente : avoir un droit est une chose, pouvoir l'exercer en est une autre. Le droit s'exerce en général à partir d'un territoire, d'un habitat ; or la question du territoire et de l'habitat est la plus importante à laquelle est confrontée la population des Roms : n'étant pas des "gens du voyage" (voir page 5), ils n'ont pas accès à leurs aires d'accueil. Comme ils sont généralement en situation très précaire lorsqu'ils arrivent en France, ils ne peuvent avoir accès à des logements du parc social ou privé, ils s'installent où ils peuvent, sur des terrains privés ou plus généralement publics, et sont dès lors soumis aux décisions de ceux qui gèrent ces terrains.

Ces bidonvilles sont la plupart du temps considérés, par l'autorité publique et les mairies notamment, comme un habitat illicite dont on va chercher à les expulser. C'est ainsi qu'une circulaire du ministère de l'Intérieur diffusée en août 2010 demande aux préfets de *"faire évacuer 300 campements ou implantations illicites d'ici 3 mois, en priorité ceux des Roms"* et d'engager *"une démarche systématique de démantèlement des camps illicites, en priorité ceux des Roms"*. En l'espèce, le Conseil d'État, le 7 avril



2011, annulera cette circulaire, considérée, à juste titre, comme stigmatisant de manière discriminatoire une partie de la population en visant son appartenance ethnique.

Auparavant, le Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale de l'ONU avait demandé à la France de *"garantir l'accès des Roms à l'éducation, à la santé, au logement et autres infrastructures temporaires dans le*

respect du principe d'égalité". L'annulation par le Conseil d'État et cette recommandation de l'ONU sont appuyées sur une résolution du Parlement européen du 9 septembre 2010 enjoignant à la France de "suspendre sur le champ les expulsions de Roms".

Pourtant, au niveau national, 14 500 expulsions ont eu lieu en 2012, en 2013 21 500, 13 500 en 2014, 11 500 en 2015, 10 500 en 2016 et enfin 11 300 en 2017 dans des conditions jugées "épouvantables" par les ONG.

Ainsi, sans logement décent et stable, comment exercer les autres droits fondamentaux et notamment ceux des enfants tels qu'énoncés dans la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) dont la France avait pourtant été l'un des premiers pays signataires ?

Comment accéder au travail, à l'éducation, à la santé lorsque l'on vit dans une "cabane" précaire susceptible d'être détruite à tout instant dans le cadre d'une évacuation musclée ?

C'est sans doute en se posant ce type de questions que l'autorité judiciaire a ouvert une jurisprudence qui, si elle se confirme, donnera enfin une réalité à ce droit au logement, sans lequel les autres droits ne peuvent s'exercer. Plusieurs décisions, notamment de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence, ont annulé des demandes d'expulsion pour lesquelles aucune

proposition de logement n'avait été faite au motif que « ***l'expulsion porterait une atteinte excessive au respect au droit à la vie privée et familiale*** », ce droit étant considéré supérieur au respect de la « ***propriété privée*** » sur laquelle était implanté un bidonville.

LES ROMS ONT DES DROITS

Guide à l'usage
des collectivités territoriales
et des acteurs locaux

D'autres décisions de justice ont aussi considéré que des expulsions avaient été ordonnées alors que l'occupation des terrains concernés ne représentait pas une « ***menace grave et imminente à l'ordre public*** », ce que le code général des collectivités territoriales exige pour justifier une atteinte au respect de la vie privée et familiale.

Cette jurisprudence encore fragile est sans doute la première pierre véritable, non pas du droit pour les "Roms" mais des droits qu'ils pourront enfin exercer.

Les Roms, d'où viennent-ils ?

On trouve des Tsiganes en France dès le 15ème siècle, époque où ce peuple s'est divisé en plusieurs branches. Les uns sont allés vers le Nord, d'autres vers le Sud, beaucoup sont restés en Europe centrale. Ces divers groupes, séparés depuis si longtemps, ont peu de choses en commun, si ce n'est la discrimination subie et des bribes de leurs langues. Ceux du Sud et ceux du Nord ne peuvent plus se comprendre.



**Roms, 6 siècles d'esclavage..
21 siècles d'errance et de rejet,
et un génocide -principal-.**

En France, les Tsiganes, français depuis des siècles, sont nomades pour un tiers, les autres sont sédentaires. On les a désignés comme "les Gens du Voyage", nom pluriel qui montre une ignorance de la sédentarité de la plupart et l'incapacité à les considérer comme des individus

distincts les uns des autres. Il n'y a que les "autorités" pour faire comme s'ils étaient "tous le même" ! Ceux qui sont nomades (cent mille environ) exercent de nombreux métiers traditionnels dont ils vivent correctement, même s'ils ont plutôt pauvres (cueilleurs de fruits, façadiers, élagueurs, chineurs, ferrailleurs, forains, etc.).

Ceux que l'on appelle couramment aujourd'hui « les Roms » sont des "Roms-migrants" arrivés d'Europe centrale depuis environ une vingtaine d'années. Ils ont toujours été sédentaires, leurs déplacements en France sont pour l'essentiel le fait de la chasse dont ils sont l'objet, refusés partout où ils se présentent. Réduits en esclavage jusqu'à la seconde moitié du 19ème siècle, toujours très discriminés dans leurs propres pays, ils fuient pour la plupart des conditions de vie insupportables chez eux. Ils ont été les premiers à perdre leur emploi après la chute du communisme et vivent là-bas le plus souvent à l'orée des villages, sans travail ni perspectives. La plupart veulent rester ici, les plus âgés essayent souvent d'économiser pour soutenir la famille restée au pays et acquérir là-bas un lopin de terre pour leurs vieux jours.

Depuis 2014 ils ont le droit de travailler chez nous (sauf les Serbes), encore faut-il que les employeurs les acceptent autrement qu'« au noir ». Lorsque c'est le cas, cela leur ouvre les droits à la sécurité sociale et aux allocations familiales ; il est alors possible de chercher un logement, mais c'est au compte-gouttes qu'ils en obtiennent. Ils sont alors des travailleurs comme les autres et plus personne ne les remarque.

UN PROBLÈME ESSENTIELLEMENT POLITIQUE

Dans le contexte actuel de tensions politiques et sociales qui contribuent à la réduction des solidarités, politiques et médias -pas tous- créent ou pérennisent les conditions du rejet de l'autre, cet immigré indésirable.

Une démagogie raciste est à l'œuvre : des déclarations publiques honteuses, condamnées par la justice, à l'instrumentalisation sans vergogne de la présence des Roms, surtout à l'approche des échéances électorales, en passant par d'ignobles articles comme celui de *Valeurs Actuelles* titrant en août 2013 « *Roms, l'overdose* » et autres publications similaires. En dépit du « *cadre de l'Union Européenne pour les*

stratégies nationales d'intégration des Roms allant jusqu'à 2020 », en dépit de la « stratégie nationale de la France en faveur des Roms », on ne constate aucun progrès significatif pour la résorption des bidonvilles. La même non-politique, inhumaine, coûteuse et inefficace, se poursuit. Les instances internationales ont tour à tour condamné sévèrement la France pour ses pratiques discriminatoires envers les Roms (voir ci-après « Rappels à l'ordre et condamnations »).

Un espoir cependant se fait jour : à Aix et Arles avec la « stabilisation » d'un terrain pour certaines familles, à Marseille celle de deux campements actée par la Préfecture, de deux seulement sur vingt-cinq. Quid des autres ? Et quid des moyens qui seront engagés pour cela ?

Comme d'autres avant eux, les Roms sont là et, pour la plupart, ils resteront.

Rappels à l'ordre et condamnations de la France

La France s'est vu notifier à plusieurs reprises rappels à l'ordre et condamnations.

Le 23 septembre 2010, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale de l'ONU (CERD) rend public un avis très sévère et pointe, dans ses articles 14 et 15, les discriminations dont sont victimes les Roms dans leur accès aux droits, au logement, à la scolarisation et condamne toute forme de rapatriement collectif.

En mars 2012, la CNCDH, Commission nationale consultative des droits de l'Homme, publie un avis relevant carences et abus des pratiques de l'État français à l'égard des Roms.

Le 29 août 2012, quatre rapporteurs spéciaux de l'ONU dénoncent la politique de la France vis-à-vis des Roms, estimant que « ces évictions et expulsions alimentent inévitablement le climat d'hostilité déjà préoccupant à l'égard des Roms en France ».

Le 21 janvier 2013 le Comité européen des droits sociaux condamne fermement le France pour violations manifestes de droits et d'accès aux droits des populations roms, suite à une saisine déposée par Médecins du monde début 2011.

Dans un arrêt du 17 octobre 2013, la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH), condamne la France pour violation de l'article 8 (droit à la vie privée et familiale, et droit à un domicile) de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, à propos d'expulsions de familles de Roms et de Gens du voyage.

En septembre 2015, après un rappel à l'ordre au mois de mai, le haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, déclare : « Il apparaît de plus en plus clairement qu'il existe une politique nationale systématique d'expulsions de force des Roms » et demande à la France d'instaurer une « politique vraiment inclusive ». Dans ses observations, le Comité de l'ONU se dit « préoccupé par des informations faisant état de la stigmatisation croissante des Roms par le discours de haine raciale y compris par des élus politiques, l'exclusion et le renforcement des stéréotypes à leur égard ». Il s'alarme aussi des « atteintes incessantes et répétées à leur droit au logement caractérisées par les évacuations forcées de campements où vivent les Roms sans offrir, dans un grand nombre de cas, de solutions alternatives de relogement ».

La liste n'est pas exhaustive.

PETIT HISTORIQUE DE LA PRÉSENCE DES ROMS À AIX

C'est fin 2006 que des Serbes se sont installés à l'Arbois, chassés de Berre et de Rognac où ils tournaient depuis 2004. La LDH d'Aix et le MRAP de Vitrolles, alertés, ont décidé d'intervenir : scolarisation, très difficile, accès aux soins, aide alimentaire grâce au soutien de Germain Nouveau. En 2008 Monsieur Guinde, Conseiller général et municipal, obtenait du Conseil Général la nomination d'une éducatrice de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), et de l'ADDAP (Association pour le développement des actions de prévention, subventionnée par le Conseil Général) la désignation d'un éducateur. Cela a permis de nettes avancées, tant pour encadrer les enfants que pour faire progresser la situation. Dans les mêmes années des petits groupes, chassés de Marseille d'ordinaire, squattaient des terrains et étaient systématiquement expulsés avant que l'on puisse savoir quels étaient les besoins, la situation de ces populations. Aucun travailleur social n'a été mandaté pour analyser quelque peu ces situations de misère.



Photo Didier Bonnel

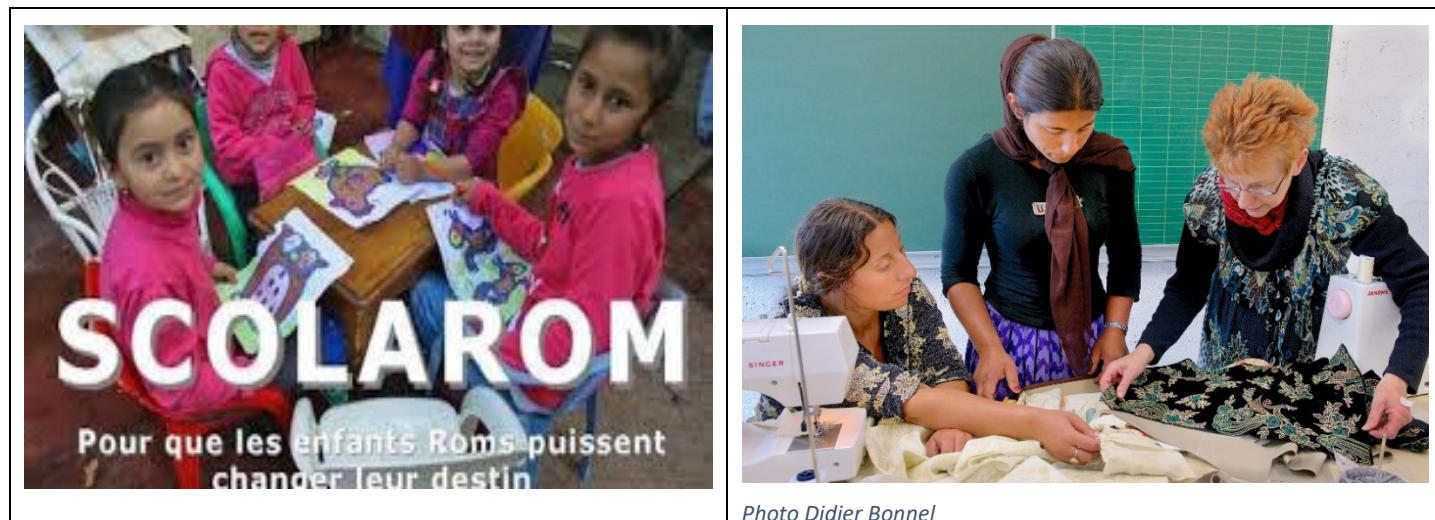


Photo Didier Bonnel

Puis en août 2010 le discours de Grenoble de Sarkozy en août déclenchait les hostilités. Expulsions à répétition à Aix et arrivée de plusieurs centaines de Roumains, tous déjà vivant dans le Sud de la France (Montélimar, Alès, Avignon, Marseille...), mais systématiquement chassés. Ils ont occupé un grand terrain à l'Arbois, devenu depuis parking pour la gare TGV. A la fin du mois d'août, les Roumains entre ZUP et ZAC étaient chassés avec le soutien de sept (oui sept !) cars de CRS et tout était écrasé par plusieurs bulls dans le même temps ! Ils sont toujours là, chassés régulièrement et se déplaçant de quelques centaines de mètres.

Le Secours Catholique, qui suivait depuis deux ans, pouvait donner son concours avec l'arrivée de deux volontaires civiques. On créait alors un vrai collectif sur Aix (actuellement participant, en plus de « simples citoyens », le Secours Catholique, la Cimade, l'Entraide Protestante, le Relais St Martin et la LDH). Il prenait en charge les personnes de l'Arbois et d'Aix. Ainsi la seconde

conséquence du discours de Grenoble a été, avec la création de ce collectif, la possibilité de développer un vrai travail social, mais toujours sans aucune aide des services sociaux ; jamais une assistante sociale n'est allée sur l'un des terrains.



En juillet 2012, les Serbes et les Roumains de l'Arbois étaient expulsés à la demande de la mairie, alors que la majorité des Roumains se trouvaient alors sur un terrain départemental. Cela n'a pas empêché la municipalité d'obtenir leur expulsion et de détruire en profondeur le lieu. Les Serbes sont partis pour Vitrolles où ils se trouvent toujours. Les Roumains sont passés par Velaux, Coudoux, puis Vitrolles, Luynes, Aix, avec un détour pour certains par Marseille puis Marignane.

Depuis, le travail de suivi continue, scandé par les procès et les expulsions répétées. Nous avons toujours affaire à la même population, mais qui se distribue en plusieurs lieux, se regroupe parfois, disparaît avant de réapparaître, ce qui complique davantage le suivi et la recherche de solutions d'intégration. Plusieurs familles ont eu travail et logement, d'autres sont suivies par des assistantes sociales de la MDS (Conseil départemental) pour leurs papiers, Pôle Emploi est sollicité et a permis des embauches dans des structures d'insertion. L'ACSC (Association des Cités du Secours catholique) et qui a repris la halte Germain Nouveau, suit plusieurs familles dont certaines ont obtenu emploi (précaire) et logement.

En 2012 a aussi été créé le CADDRIS (Comité aixois de défense des Roms, Immigrés et Sans-papiers) par des associations (LDH, Aix Solidarité, Cimade, Amnesty, ASTI...) et des partis de gauche et des syndicats pour porter une parole politique sur la question, vis-à-vis de la population et des institutions et pouvoirs publics. Le CADDRIS soutient aussi les interventions en justice, plus de 60 procédures depuis huit ans, où les Roms sont défendus par notre avocate, Maître Claudie Hubert, qui pourrait ne vivre que de cela... si elle exigeait les paiements que nous lui devrions !

Marc Durand

AVEC EUX SUR LE BIDONVILLE

Le mot « bidonville » nous effraie... Et si la réalité s'avérait moins terrifiante ?

C'est un lieu de vie comme un autre, quelles qu'en soient les apparences, et s'y expriment, au sein même d'une différence radicale, des gestes, des comportements que l'on se surprend à découvrir comme proches et familiers.



Photo Didier Bonnel

Il suffit de rencontrer les « dames » sur le terrain pour s'en convaincre. Il est certes à la fois triste et fascinant de voir l'écart entre la saleté extérieure (il n'y a pas de ramassage des ordures ménagères) et la propreté méticuleuse à l'intérieur des caravanes ou des cabanes. Mais toujours, et par tous les temps, c'est sur les femmes que repose l'équilibre de la famille : la propreté, la santé, l'avenir de leurs enfants. Les lessives, dès qu'un rayon de soleil, le permet, se multiplient sur les fils, et hormis

quelques cas compréhensibles, rares sont les enfants scolarisés dont les maîtresses condamnent



Photo Didier Bonnel

l'hygiène. Les rires, la bonne humeur, la joie même ne cessent de surprendre quand on imagine les rudes soirées d'hiver, les chaudes journées de plein été sans qu'aucun confort n'en adoucisse la violence. Une leçon de vie ? Sans doute...

Cela étant, le problème le plus aigu à surmonter demeure celui par lequel le bidonville pourrait s'ouvrir au monde : la maîtrise de la langue française. Des bénévoles organisent sur le bidonville, et dans les conditions les plus hospitalières possibles, des cours de français. Apprendre notre langue, c'est aussi aider ces personnes à mieux comprendre la leur et à mesurer les enjeux des échanges : du savoir, de la dignité, de l'ouverture. Car c'est plus que la langue qu'on essaie de transmettre. Par la conscience de

soi on prend conscience de l'autre et réciproquement. La collaboration des acteurs de terrain avec les services municipaux, régionaux, nationaux ad hoc, a permis de conduire certains d'entre eux jusqu'à des formations qui leur permettent une réelle reconnaissance, voire une possible intégration. Cette « intégration » demande beaucoup de persévérance, et aux bénévoles et aux familles elles-mêmes, car l'accumulation de démarches — quand on est éloigné de tout et sans les codes pour se faire reconnaître — est d'une difficulté douloureuse, comme pour tous ceux, au demeurant, que la précarité exclut de notre monde « organisé ». Mais elle est possible et apporte beaucoup à tous, à ceux qui s'intègrent autant qu'à ceux qui les accompagnent. Vous êtes invités à venir les rencontrer dans,

sur le bidonville. L'enjeu est important.

Le temps partagé se joue sur leur terrain, il épouse le rythme de leur vie, il nous permet un type d'échanges que nous ne pourrions avoir s'ils devaient se déplacer dans un lieu étranger. Une fois le lien créé, il est aisé de mieux

Photo Didier Bonnel



comprendre leurs repères, et de créer les conditions, même fragiles, d'un équilibre entre eux et nous dont l'effet est riche d'espérance.

Rejoignez les acteurs de terrain et vous serez surpris...

Myriam Jacquemier

GARDANNE : LORSQUE POUVOIRS PUBLICS ET SOCIÉTÉ CIVILE DÉCIDENT DE COOPÉRER

Début septembre 2012, le Maire de Gardanne décide d'accueillir sur la friche industrielle du « Puits Z » 80 Roms enfants et adultes « échoués » sur le territoire de la commune suite à la vague d'expulsions de l'été. Il est toujours, aujourd'hui, le seul maire de la Région à avoir fait un tel geste. C'était en principe pour une durée de quelques mois...

Début 2017, la dernière famille quitte le Puits Z pour intégrer un « vrai » logement. **Comment cela s'est-il fait ?**

Un collectif de bénévoles s'est constitué en quelques jours. Les services de la Ville, particulièrement Centre communal d'action sociale (CCAS) et police municipale, se sont mobilisés. Les uns et les autres, inexpérimentés au départ, ont appris à travailler étroitement ensemble.



Photo Didier Bonnel

L'Éducation nationale, de nombreuses associations nationales ou locales, l'État, le Département et la Région ont apporté un concours déterminant à l'accompagnement des familles roms : scolarisation, questions sanitaires et sociales, accès aux droits, formation et insertion, vie quotidienne et sécurité.



Photo Didier Bonnel

Le Collectif Roms de Gardanne a attaché beaucoup d'importance à la communication grand public, du local au national, tendant à réduire préjugés et ignorance, source majeure de racisme.

La vie des familles roms à Gardanne pendant plus de quatre années a été un temps de « réparation », de récupération vitale, permettant à tous, selon

leur volonté, de trouver ou retrouver des voies d'insertion possible dans la société française. Aujourd'hui, ces familles ont toutes – sauf deux, pour des raisons complexes qui leur appartiennent – un travail et un logement en divers lieux du département. Ces situations demeurent fragiles, notamment du fait de contrats de travail précaires. La plupart des enfants lisent, écrivent et parlent couramment le français.

. (Voir « Familles Roms, le choix de l'accueil » - *Éditions Chronique Sociale*, 224 p., avril 2018, 14,90 € - Dans toutes les librairies).

Didier Bonnel



Photo Didier Bonnel

TOUS en fête avec les ROMS

Tout public

Débats
Expositions
Animations
Théâtre
Musique
Danse
Restauration
Buvette

Samedi 11 juin de 14h à minuit
Gardanne Maison du Peuple

Collectifs de soutien aux Roms des Bouches du Rhône
contact@coll-roms-gardanne.org

Avec le concours de
Mairie de Gardanne
CERES
BOUCHES DU RHÔNE

*Familles roms,
le choix de l'accueil*
Du rejet à l'autonomie

Coordonné par
Didier Bonnel et Marie-Véronique Raynaud
Collectif Roms de Gardanne
Préface de Marie-Laure Cadart



Comprendre la société

Chronique Sociale

ET MAINTENANT ?



Photo Didier Bonnel

La situation à Aix est fluctuante. Au printemps 2018, les occupants de deux terrains vont être de nouveau expulsés, sans aucune solution (« offrir » quatre nuits d'hôtel à Plan de Campagne à quelques femmes ayant des enfants en bas âge ne peut s'appeler une « solution de relogement » !). Par contre, ceux qui habitaient à Valcros vont occuper un terrain dédié. Leur présence bloquait des travaux importants envisagés de longue date sur leur terrain actuel, la mairie en est donc arrivée à leur autoriser provisoirement l'installation sur un autre terrain, après quinze années de refus. Mais un terrain n'est pas tout, il faut en sortir, c'est donc le moment de tout faire pour intégrer réellement ces « heureux bénéficiaires ». Il faut que les services sociaux de la ville se préoccupent aussi de ces habitants parmi les plus exclus. Il faut que la police municipale soit amenée à avoir des rapports constructifs avec eux. Les pouvoirs publics doivent travailler avec les acteurs de terrain comme cela a été fait notamment à Gardanne pour faire entrer cette population dans le droit commun, comme ce fut le cas pour tous les immigrés que la Provence a reçus depuis des siècles.

Ainsi tout n'est pas noir. Les lignes ont bougé à Marseille, Arles, Aix, en plus de Gardanne bien sûr. On peut alors espérer que les pouvoirs publics (pas uniquement la préfecture ou les municipalités, mais toutes les institutions concernées) vont cesser de fermer les yeux : une nouvelle « instruction » du gouvernement, de janvier 2018, impose d'agir pour que la résorption des bidonvilles soit effective dans cinq ans, elle enjoint à tous ses services concernés de se mobiliser ensemble, en synergie avec les associations. Acceptons-en l'augure.

La LDH vous intéresse ? N'attendez pas, rejoignez-la !

Ligue des droits de l'Homme, section d'Aix-en-Provence Tél : 06 44 94 45 74

Courriel : ldh.aix@laposte.net

Site : www.ldh-aix.org



facebook.com/ldh.aix



@ldh_aix